



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAH, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Eric Godart, Martin Casier, Joëlle Van den Berg, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance du 23.04.19

#Objet : Plan de pilotage de l'école SAPINIÈRE - MESANGES (2019-2025).#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale,

Vu l'article 67§2 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié, relatif au plan de pilotage ;

Vu la délibération du collège échevinal du 18 juillet 2017, par laquelle le collège décide de transmettre la candidature de l'école fondamentale Sapinière - Mésanges pour la 1^{ère} vague de mise en œuvre des plans de pilotage ;

Considérant que la candidature de l'école a été retenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Vu la délibération du conseil communal du 22 janvier 2019 approuvant la convention d'accompagnement et de suivi du CECP dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la 1^{ère} vague des plans de pilotage ;

Considérant que durant l'année scolaire 2018-2019, l'école a élaboré son plan de pilotage, avec le soutien et l'accompagnement des conseillers pédagogiques du CECP ;

Considérant que l'équipe éducative a établi un diagnostic collectif de l'établissement, qui s'appuie sur une liste d'indicateurs propres à l'établissement, en regard de ceux d'établissements comparables, sur l'outil miroir proposé par le CECP et sur les actions déjà menées au sein de l'école au regard des 15 thématiques définies dans le décret « pilotage » ;

Considérant que sur base de ce diagnostic, l'école a priorisé 3 à 5 forces et faiblesses sur lesquelles concentrer la suite du travail ; qu'elle a recherché les causes racines à l'origine des forces et faiblesses rencontrées ;

Considérant que sur cette base, elle a défini 3 à 5 objectifs spécifiques qu'elle poursuivra durant les 6 prochaines années pour contribuer aux objectifs d'amélioration de l'ensemble du système éducatif ;

Considérant que sur base des objectifs sélectionnés, l'école a recherché des stratégies et a établi un plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs : nouvelles initiatives ou actions à poursuivre dans les quinze thématiques ;

Considérant que le plan de pilotage doit être remis au délégué au contrat d'objectifs entre le 1er et le 30 avril 2019 ;

Considérant que le conseil de participation prévu le 26 mars 2019 a dû être annulé suite à l'absence de la

direction ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Copaloc du 3 avril 2019, joint en annexe ;

DECIDE

De marquer son accord sur le plan de pilotage de l'école Sapinière - Mésanges défini ci-dessous et de l'envoyer au DCO.

PLAN DE PILOTAGE SAPINIERE – MESANGES (2019-2025)

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Réduire le taux d'absentéisme d'ici 2021.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Accroître les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire

Actions :

- Les enfants sont mis en projet ;
- Les enfants évoluent dans un climat familial, agréable et chaleureux ;
- Les enseignants sont bienveillants, positifs et encourageants ;
- En maternelle, les parents sont en demande de contacts et ont la possibilité d'échanger avec les enseignants ;
- Les enfants sont accueillis tels qu'ils sont avec leurs qualités et leurs faiblesses ;
- Les enfants en absences injustifiées ne bénéficieront pas de remédiation, d'évaluations différées et seront priés de se remettre en ordre dans la semaine qui suit l'absence.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : Maintenir le taux de réussite au CEB d'ici 2023.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves.

Actions :

- Utiliser systématiquement les pistes didactiques du CECF ;
- Familiariser dès le cycle 5/8 les enfants à la présentation/passation des épreuves ;
- Viser l'autonomie dans le travail individuel (ex. : utilisation de différents outils pédagogiques), la lecture de consignes et la relecture active du travail effectué ;
- Développer des compétences en méthodologie des apprentissages (ex. : comment étudier ? Comment synthétiser ?) et en démarches de travail (ex. : comment résoudre un problème ?) ;
- Apprendre à l'enfant à gérer son stress face à l'évaluation et à un timing donné ;
- Créer des groupes de besoins.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 : Par rapport à l'outil miroir :

Pour l'item : « le personnel enseignant encourage les enfants quand ils rencontrent des difficultés », les enfants devront maintenir leur score.

Pour l'item : « les enfants sont motivés pour apprendre », les parents et enfants devront donner maintenir leurs scores.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Accroître les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire

Actions :

- Prévoir un outil d'évaluation bien être pour les enfants ;
- Mettre en place le programme de formation « graines de médiateurs » ;
- Redéfinir la méthodologie du conseil de classe et remettre en place le conseil d'école, et en fixer les fréquences ;
- Affichage didactique sur la gestion des émotions et des conflits ;
- Mettre en place un système de tutorat entre élèves d'âges/cycles différents ;
- Travailler par projet ;
- Varier les méthodes d'apprentissages et de travail (ex. : jeux, manipulations, entraînement, défis, ...).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4 : Réduire l'écart de par rapport à la moyenne aux épreuves externes non certificatives (EENC) en éveil (P3) d'ici 2024

Objectif d'amélioration poursuivi :

Améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves

Actions :

- Développer la démarche de recherche d'informations afin d'apprendre à se documenter, en continuité (M1-P6) ;
- Développer la démarche de recherche d'informations afin d'apprendre à se documenter, en continuité (M1-P6) ;
- Finaliser et avoir à disposition pour chaque groupe classe la répartition des matières de toutes les années afin d'assurer le suivi et la continuité des apprentissages (cf. « cocher au fur et à mesure ») ;
- Organiser des concertations exclusivement pédagogiques, sous différentes formes (par cycle, par année, verticalement, ...) ;
- Suivre une formation sur la continuité des apprentissages.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5 : Atteindre la moyenne des résultats en lecture (P3) par rapport aux écoles hors ED d'ici 2024.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves

Actions :

- Travailler la conscience phonologique dès la maternelle (comptines, jeux de société, chants, classification d'images, poésies, ...), en continuité (M1-P6) ;
- Travailler la compréhension et la recherche de sens/d'informations dans les textes (écrits différents, émissions d'hypothèses, ...), en continuité (M1-P6) ;
- Varier les situations de lecture en proposant : cercle de lecture, tutorat, rallye lecture, rencontre illustrateur/auteur, lecture plaisir, visite à la bibliothèque, pépé/mémé lecteurs,... ;
- Varier les sources (cf. type de texte) et supports (cf. papier, livre, ordinateur) de lecture ;
- Aménager un local en centre de documentation et bibliothèque, de manière à accueillir les élèves en cycle ;
- Travailler en atelier par groupe de besoins et par cycle.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6 : Maintenir ou diminuer l'écart-type aux scores globaux des différentes disciplines (éveil, math et français) pour les épreuves externes non certificatives (EENC) à partir de 2024.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Réduire les différences entre les plus favorisés et les moins favorisés.

Actions :

- Conscientiser le PO sur les obstacles logistiques et structurels présentés par les locaux et la cour et donc de la difficulté à organiser la différenciation, la remédiation ou autres projets de classe au sein de l'école ;
- Lors de chaque nouvelle inscription, inviter les parents à remplir un formulaire concernant le profil et le suivi de l'élève (ex. : bilan logopédique, psychologique et/ou autres antécédents) ;
- Repenser le suivi des élèves en élaborant un dossier type (canevas informatisé) avec modus operandi du suivi ;
- Organiser en début d'année une réunion avec le PMS et élaborer un plan de collaboration ;
- Suivre en équipe des formations adaptées à cette problématique ;
- Repenser la remédiation (objectifs, fréquence, méthodologie...) ;
- Travailler par groupe de besoins ou tutorat ;
- Réaliser régulièrement des évaluations formatives afin d'optimiser la différenciation ;
- Prévoir des activités de réflexion et de mise en situation problème.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 18 votes positifs, 7 abstentions.

Abstentions : Philippe Desprez, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Florence Lepoivre, Christine Roisin.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 24 avril 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Hang Nguyen